

Ressources utiles

De nombreuses associations facilitent la prise en charge et le rétablissement des personnes en situation de handicap, visible ou invisible, lié à des troubles psychiques.

Services publics :

- Le numéro vert 0800 360 360 destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs proches-aidants
- Le numéro vert 3977 pour signaler des maltraitements envers les personnes âgées et vulnérables
- Les MDPH, CMP, SAD...

Associations d'entraide :

- **UNAFAM** – soutien aux familles et proches de personnes vivant avec des troubles psychiques : www.unafam.org
- **OCH** – écoute et conseil
www.och.fr – 01 53 69 44 30
- **PSYCOM** – annuaire d'associations d'entraide : <https://www.psycom.org>

Médiateurs et associations :

- **Médiation partage**, spécialiste pour les personnes vulnérables
<https://mediationpartage.fr>
- **Al-Amiable** : <https://al-amiable.org/> – Tel : 06.18.76.01.77
- **Amiable.fr** : <https://amiable.fr>,

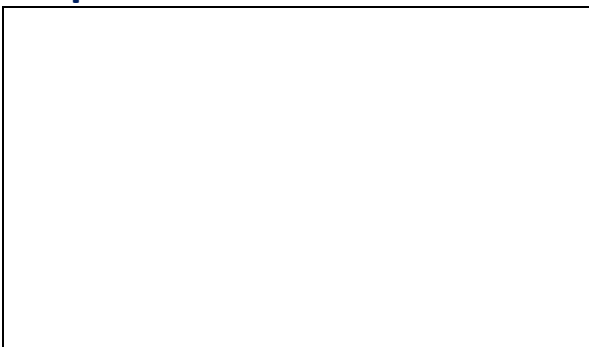


S'engager

Vous êtes médiateur ou praticien de l'amiable et souhaitez contribuer à promouvoir les modes amiables dans la société ? Découvrez notre démarche sur <https://al-amiable.org> et rejoignez-nous via [HelloAsso adhésion Al-Amiable](#)



Un praticien à votre écoute :



Rétablir le dialogue en santé mentale



**OSER L'AMIABLE
TENDRE LA MAIN**

Vous n'êtes pas seul

Quand le dialogue se rompt

Plusieurs approches sont possibles :

Renoncer, face à un système perçu comme complexe, et éprouver un sentiment d'impuissance pour le patient ou ses proches.

Mettre en cause l'établissement, le soignant ou la famille, avec un sentiment de colère et une logique d'opposition.

Ou, tenter de renouer le dialogue seul ou avec l'appui d'un tiers, dans un cadre structuré et sécurisé.

Comment ? Oser l'amiable

Lorsque le dialogue devient difficile, il est possible de ne pas rester seul face à la situation.

Des solutions amiables existent pour apaiser les tensions et permettre une reprise du dialogue.

AL-Amiable aide à comprendre les situations difficiles et à orienter vers des solutions amiables pour préserver ou rétablir le dialogue, en s'appuyant sur des ressources adaptées.

Cadre juridique

Dans les secteurs sanitaire, médico-social et de la santé mentale, plusieurs lois encadrent les droits des usagers et organisent des dispositifs de médiation et d'accompagnement.

Elles prévoient notamment :

- des dispositifs de médiation interne,
- le recours à des personnes qualifiées,
- et la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle.

Médiation conventionnelle

Lorsque le dialogue reste bloqué, les tensions peuvent s'aggraver et rendre plus difficile toute reprise d'échange.

Les dispositifs internes constituent un premier niveau de réponse.

Lorsqu'ils ne suffisent pas, il est possible de faire appel à un tiers extérieur pour recréer des conditions de dialogue plus sereines.

Ce recours peut être particulièrement pertinent lorsque des garanties d'indépendance, de confidentialité ou de neutralité sont recherchées.

Patient, soignant ou proche-aidant

Lorsque le dialogue est fragilisé ou rompu, il est possible de faire appel à :



Un médiateur

Praticien compétent, neutre et indépendant, il accompagne les parties en conflit pour restaurer un dialogue devenu difficile ou inexistant. Certains disposent d'une expérience des contextes sensibles, notamment en santé mentale.



Un accompagnant

Thérapeute, avocat, coach, assistant social, écrivain public bénévole d'association, aidant, pair-aidant etc. il vous accompagne et vous aide à franchir un cap difficile.



Un écoutant orienteur

Membre ou non d'un organisme public ou d'une association d'entraide, il vous écoute gratuitement et vous oriente vers les personnes et les organismes susceptibles de vous accompagner dans votre cas précis.



Un formateur

Négocier, faire valoir ses droits, rétablir une bonne ambiance, ce n'est pas toujours évident. Des formations à la communication non violente, à la santé mentale, ou à la médiation peuvent aider.